

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2455

30 octobre 2007

SOMMAIRE

Atis S.à r.l.	117821	MOOR PARK MB 19 Norderstedt S.à r.l.	117799
Berala	117796	MOOR PARK MB 19 Norderstedt S.à r.l.	117840
Cedar Investments S.A.	117832	MOOR PARK MB 1 MC Properties S.à r.l.	117806
CNS S.à r.l.	117795	MOOR PARK MB 22 Hamburg-Bramfeld S.à r.l.	117804
CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A.	117839	MOOR PARK MB 23 Bad Oldesloe S.à r.l.	117802
Dayson S.A.	117794	Orco Germany S.A.	117797
Dominalux S.A.	117795	Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l.	117831
Dubaian Investment Adviser S.à r.l.	117813	Power Investment S.A.	117812
Eastpharma S.à r.l.	117797	Power Investment S.A.	117812
Emporio Holding Luxembourg S. à r.l. ..	117821	Prax Capital III, S.C.A., SICAR	117831
EPF Logistics Properties Germany (LP) S.à r.l.	117812	PRC Engineering S.A.	117796
Fortezza Parent S.à r.l.	117832	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A.	117838
Fortezza S.à r.l.	117831	Ray International S.A.	117813
Fortezza Sisterco S.à r.l.	117832	Renta Corporacion Luxembourg	117813
Giochi Preziosi Lussemburgo S.A.	117796	Resolution III Property S.à r.l.	117840
GS Telecom Partners Sàrl	117831	RivCore Amstel 1 S.à r.l.	117794
HEPP III Luxembourg Master S.à r.l.	117821	Siren S.A.	117794
ILP Acquisitions S.à r.l.	117796	Socim S.A.	117812
Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A.	117820	Sport Holding Overseas Patent S.A.	117795
La Tabathèque S.à r.l.	117813	TIAT (Tourist Information Animation Team), S. à r. l.	117797
Link & Data Mobile Holdings S.à r.l.	117807	Warelux S.à r.l.	117839
Lucilinburhuc (LBH) S.A.	117794	Werner S.A.	117795
MHP S.A.	117839	World Motors S.A.	117830
MOOR PARK MB 10 Berlin-Pankow S.à r.l.	117801		
MOOR PARK MB 10 Berlin-Pankow S.à r.l.	117839		
MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l.	117797		

Lucilinburhuc (LBH) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 51.242.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116778/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08977. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070133546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Siren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 18.843.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour SIREN S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007116785/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09641. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070133461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Dayson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.306.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour DAYSON S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007116786/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09644. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070133462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

RivCore Amstel 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007116829/7241/11.

(070133633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Dominalux S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 34.175.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007117019/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07732. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

CNS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 131.
R.C.S. Luxembourg B 92.644.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 septembre 2007.

CNS IMPORT-EXPORT
Signature

Référence de publication: 2007116893/800800/14.

Enregistré à Diekirch, le 12 septembre 2007, réf. DSO-CI00093. - Reçu 115 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070133991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Sport Holding Overseas Patent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 79.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

Référence de publication: 2007117090/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10372. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Werner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 32.093.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117041/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00401. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

PRC Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 105.685.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 septembre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007116849/206/13.

(070133841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Berala, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 128.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 septembre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007116851/206/13.

(070134028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 41.180.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 septembre 2007, acte n^o 615 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007116853/208/13.

(070133661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

ILP Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.755.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ILP ACQUISITIONS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007117021/5480/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ01015. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.904.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007116871/242/13.

(070133827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

TIAT (Tourist Information Animation Team), S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 94.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116894/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 septembre 2007, réf. DSO-CI00127. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070133653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Orco Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007116873/242/12.

(070133820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 125.362.

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of September.
Before Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The private limited liability company MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a company organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, duly represented by Maître Julica Ortlinghaus, avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

2. The company BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, a company organized under the laws of Germany with registered office at D- 22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg, duly represented by Maître Julica Ortlinghaus, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

These said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed companies MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, and BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG are the members of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MOOR PARK MB 18 KIEL-UMSPANNWERK S.à r.l, having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 125.362, incorporated by a deed received by the undersigned notary on March 16, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 935 dated on May 22, 2007, (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing parties, represented as here above stated, in their capacity of members of the Company have requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolves to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year which started on the sixteenth day of March 2007 and should have ended on the thirty first day of March 2008 shall now end on the thirtieth day of September 2007 and that the following financial years of the Company shall begin on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

Second resolution

The partners' meeting resolves to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change as follows:

«The financial year of the Corporation shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.»

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

dûment représentée par Maître Mica Ortlinghaus, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. La société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, une société de droit allemand, ayant son siège à D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg,

dûment représentée par Maître Mica Ortlinghaus, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés préqualifiées MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, et BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG sont les associées de la société à responsabilité limitée MOOR PARK MB 18 KIEL-UMSPANNWERK S.à r.l, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.362, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 935 du 22 mai 2007, (ci-après la «Société»).

Lesdites parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, en leur qualité d'associées de la Société, ont demandé au notaire instrumentant d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de changer les dates de référence comptables de la Société si bien que l'exercice social en cours qui a commencé le 16 mars 2007 et qui aurait dû se terminer le 31 mars 2008 se terminera au 30 septembre 2007 et que les exercices sociaux suivants commenceront le premier octobre de chaque année et prendront fin le trente septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de refléter le dit changement comme suit:

«L'année sociale commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparantes, dûment représentées, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Ortlinghaus, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2007. Relation GRE/2007/4120. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007117117/231/93.

(070134456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

MOOR PARK MB 19 Norderstedt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.358.

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of September.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The private limited liability company MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a company organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg with registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, duly represented by Maître Mica Ortlinghaus, avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

2. The company BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, a company organized under the laws of Germany with registered office in D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg, duly represented by Maître Julica Ortlinghaus, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

These said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed companies MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., and BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG are the members of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MOOR PARK MB 19 NORDERSTEDT S.à r.l., having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 125.358, incorporated by a deed received by the undersigned notary on March 16, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 935 dated on May 22, 2007, (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing parties, represented as here above stated, in their capacity of members of the Company have requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolves to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year which started on the sixteenth day of March 2007 and should have ended on the thirty first day of March 2008 shall now end on the thirtieth day of September 2007 and that the following financial years of the Company shall begin on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

Second resolution

The partners' meeting resolves to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change as follows:

«The financial year of the Corporation shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.»

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

dûment représentée par Maître Julica Ortlinghaus, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. La société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, une société de droit allemand, ayant son siège à D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg,

dûment représentée par Maître Julica Ortlinghaus, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés préqualifiées MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., et BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG sont les associées de la société à responsabilité limitée MOOR PARK MB 19 NORDERSTEDT S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.358, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 935 du 22 mai 2007, (ci-après la «Société»).

Lesdites parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, en leur qualité d'associées de la Société, ont demandé au notaire instrumentant d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de changer les dates de référence comptables de la Société si bien que l'exercice social en cours qui a commencé le 16 mars 2007 et qui aurait dû se terminer le 31 mars 2008 se terminera au 30 septembre 2007 et que les exercices sociaux suivants commenceront le premier octobre de chaque année et prendront fin le trente septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de refléter le dit changement comme suit:

«L'année sociale commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparantes, dûment représentées, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Ortlinghaus, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2007. Relation GRE/2007/4121. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007117113/231/92.

(070134635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

MOOR PARK MB 10 Berlin-Pankow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.356.

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of September.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The private limited liability company MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, a company organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg with registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, duly represented by Maître Mica Ortlinghaus, avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal.

2. The company BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, a company organized under the laws of Germany with registered office at D- 22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg, duly represented by Maître Mica Ortlinghaus, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

These said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed companies MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, and BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG are the members of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MOOR PARK MB 10 BERLIN-PANKOW S.à r.l, having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 125.356, incorporated by a deed received by the undersigned notary on March 16, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 935 dated on May 22, 2007, (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing parties, represented as here above stated, in their capacity of members of the Company have requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolves to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year which started on the sixteenth day of March 2007 and should have ended on the thirty first day of March 2008 shall now end on the thirtieth day of September 2007 and that the following financial years of the Company shall begin on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

Second resolution

The partners' meeting resolves to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change as follows:

«The financial year of the Corporation shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.»

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

dûment représentée par Maître Julica Ortlinghaus, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. La société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, une société de droit allemand, ayant son siège à D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg,

dûment représentée par Maître Julica Ortlinghaus, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés préqualifiées MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, et BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG sont les associées de la société à responsabilité limitée MOOR PARK MB 10 BERLIN-PANKOW S.à r.l, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.356, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 935 du 22 mai 2007, (ci-après la «Société»).

Lesdites parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, en leur qualité d'associées de la Société, ont demandé au notaire instrumentant d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de changer les dates de référence comptables de la Société si bien que l'exercice social en cours qui a commencé le 16 mars 2007 et qui aurait dû se terminer le 31 mars 2008 se terminera au 30 septembre 2007 et que les exercices sociaux suivants commenceront le premier octobre de chaque année et prendront fin le trente septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de refléter le dit changement comme suit:

«L'année sociale commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparantes, dûment représentées, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Ortlinghaus, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2007. Relation GRE/2007/4112. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007117111/231/92.

(070134682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

MOOR PARK MB 23 Bad Oidesloe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.352.

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of September.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. The private limited liability company MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, a company organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, duly represented by Maître Mica Ortlinghaus, avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

2. The company BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, a company organized under the laws of Germany with registered office in D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg, duly represented by Maître Julica Ortlinghaus, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

These said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed companies MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, and BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG are the members of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MOOR PARK MB 23 BAD OLDESLOE S.à r.l, having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 125.352, incorporated by a deed received by the undersigned notary on March 16, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 938 dated on May 22, 2007, (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing parties, represented as here above stated, in their capacity of members of the Company have requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolves to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year which started on the sixteenth day of March 2007 and should have ended on the thirty first day of March 2008 shall now end on the thirtieth day of September 2007 and that the following financial years of the Company shall begin on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

Second resolution

The partners' meeting resolves to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change as follows:

«The financial year of the Corporation shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.»

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, dûment représentée par Maître Mica Ortlinghaus, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. La société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, une société de droit allemand, ayant son siège à D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg, dûment représentée par Maître Julica Ortlinghaus, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées *ne varietur* par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés préqualifiées MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, et BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG sont les associées de la société à responsabilité limitée MOOR PARK MB 23 BAD OLDESLOE S.à r.l, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.352, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 938 du 22 mai 2007, (ci-après la «Société»).

Lesdites parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, en leur qualité d'associées de la Société, ont demandé au notaire instrumentant d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de changer les dates de référence comptables de la Société si bien que l'exercice social en cours qui a commencé le 16 mars 2007 et qui aurait dû se terminer le 31 mars 2008 se terminera au 30 septembre 2007 et que les exercices sociaux suivants commenceront le premier octobre de chaque année et prendront fin le trente septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de refléter le dit changement comme suit:

«L'année sociale commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparantes, dûment représentées, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Ortlinghaus, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2007. Relation GRE/2007/4125. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007117104/231/88.

(070134678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

MOOR PARK MB 22 Hamburg-Bramfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.361.

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of September.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The private limited liability company MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, a company organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, duly represented by Maître Julica Ortlinghaus, avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pét-russe, by virtue of a proxy given under private seal.

2. The company BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, a company organized under the laws of Germany with registered office in D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg,

duly represented by Maître Julica Ortlinghaus, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal.

These said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed companies MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, and BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG are the members of the private limited liability company {société à responsabilité limitée} MOOR PARK MB 22 Hamburg-Bramfeld S.à r.l, having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 125.361, incorporated by a deed received by the undersigned notary on March 16, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 939 dated on May 22, 2007, (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing parties, represented as here above stated, in their capacity of members of the Company have requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolves to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year which started on the sixteenth day of March 2007 and should have ended on the thirty first day of March 2008 shall now end on the thirtieth day of September 2007 and that the following financial years of the Company shall begin on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

Second resolution

The partners' meeting resolves to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change as follows:

«The financial year of the Corporation shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.»

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

dûment représentée par Maître Mica Ortlinghaus, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. La société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, une société de droit allemand, ayant son siège à D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg,

dûment représentée par Maître Julica Ortlinghaus, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés préqualifiées MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., et BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG sont les associées de la société à responsabilité limitée MOOR PARK MB 22 Hamburg-Bramfeld S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.361, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 939 du 22 mai 2007, (ci-après la «Société»).

Lesdites parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, en leur qualité d'associées de la Société, ont demandé au notaire instrumentant d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de changer les dates de référence comptables de la Société si bien que l'exercice social en cours qui a commencé le 16 mars 2007 et qui aurait dû se terminer le 31 mars 2008 se terminera au 30 septembre 2007 et que les exercices sociaux suivants commenceront le premier octobre de chaque année et prendront fin le trente septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de refléter le dit changement comme suit:

«L'année sociale commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparantes, dûment représentées, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Ortlinghaus, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2007. Relation GRE/2007/4124. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007117101/231/92.

(070134676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

MOOR PARK MB 1 MC Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.319.

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of September.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The private limited liability company MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a company organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, duly represented by Maître Mica Ortlinghaus, avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal.

2. The company BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, a company organized under the laws of Germany with registered office in D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg,

duly represented by Maître Julica Ortlinghaus, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal.

These said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed companies MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., and BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG are the members of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MOOR PARK MB 1 MC PROPERTIES S.à r.l., having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 125.319, incorporated by a deed received by the undersigned notary on March 16, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 942 dated on May 22, 2007, (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing parties, represented as here above stated, in their capacity of members of the Company have requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolves to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year which started on the sixteenth day of March 2007 and should have ended on the thirty first day of March 2008 shall now end on the thirtieth day of September 2007 and that the following financial years of the Company shall begin on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

Second resolution

The partners' meeting resolves to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change as follows:

«The financial year of the Corporation shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.»

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

dûment représentée par Maître Julica Ortlinghaus, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. La société BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG, une société de droit allemand, ayant son siège à D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg,

dûment représentée par Maître Julica Ortlinghaus, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés préqualifiées MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., et BLITZ 06-131 GmbH & CO. NC LUXCO KG sont les associées de la société à responsabilité limitée MOOR PARK MB 1 MC PROPERTIES S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.319, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 942 du 22 mai 2007, (ci-après la «Société»).

Lesdites parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, en leur qualité d'associées de la Société, ont demandé au notaire instrumentant d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de changer les dates de référence comptables de la Société si bien que l'exercice social en cours qui a commencé le 16 mars 2007 et qui aurait dû se terminer le 31 mars 2008 se terminera au 30 septembre 2007 et que les exercices sociaux suivants commenceront le premier octobre de chaque année et prendront fin le trente septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de refléter le dit changement comme suit:

«L'année sociale commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparantes, dûment représentées, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Ortlinghaus, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2007, Relation GRE/2007/4103. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2007

J. Seckler.

Référence de publication: 2007117099/231/93.

(070134674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Link & Data Mobile Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.155.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventh day of September.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRESWOOD OVERSEAS S.A., having its registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama City, Republic of Panama, Public Registry of Panama number 498884, here represented by Mr Benoît

Caillaud, lawyer, residing in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal on September 6, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LINK & DATA MOBILE HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by hundred (100) shares of hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-one of December.

Art. 16. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2007.

Subscription - Payment

The sole shareholder declares to subscribe the hundred (100) shares and all the shares have been fully paid-up by contribution in cash so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.-Eur) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (1,600.- EUR).

Extraordinary general meeting

The sole partner representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established in L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.
- 2) The number of manager is fixed at two (2).
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:
 - Mr Stéphane Biver, private employee, born in Watermael-Boitsfort (Belgium) on August 3, 1968, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,
 - Mr Alain Noullet, private employee, born in Berchem Sainte Agathe (Belgium) on November 2, 1960, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PREESWOOD OVERSEAS S.A., dont le siège social est établi East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama City, République de Panama, immatriculée au Registre Public de Panama sous le numéro 498884,

ici représentée par Monsieur Benoît Caillaud, avocat, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination LINK & DATA MOBILE HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

L'associée unique déclare souscrire les cent (100) parts sociales et les libérer entièrement en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par deux gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stéphane Biver, employé privé, né à Watermael-Boitsfort le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

- Monsieur Alain Noullet, employé privé, né à Berchem-Sainte-Agathe le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

La durée des mandats des gérants est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, LAC/2007/25784. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007118220/220/228.

(070135959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Power Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 47.477.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117755/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00506. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Power Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 47.477.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117754/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00509. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

EPF Logistics Properties Germany (LP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.127.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007117589/5770/12.

(070135117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Socim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Alzingen, 30, rue de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 118.542.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2007117538/203/11.

(070134527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Ray International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 38.141.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117553/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10329. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

La Tabathèque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Bausch.
R.C.S. Luxembourg B 114.149.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117548/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10319. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070134919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Renta Corporacion Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 121.566.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48493 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007117535/211/11.

(070134393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Dubaian Investment Adviser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 132.168.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of September.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

DARITOS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-9934 Hautbellain, Luxembourg, Maison 34, represented by Yannick Deschamps, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg.

Said proxy signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his here above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles of Incorporation») of a company which the prenamed party declares to incorporate:

Art. 1. Form. There is formed by those present by the party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

The Company is to be initially composed of a single shareholder who is the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of DUBAIAN INVESTMENT ADVISER S.à r.l.

Art. 3. Object. The object of the Company is to serve as advisor to DUBAIAN INVESTMENT OPPORTUNITY SICAR, S.à r.l. and assist the latter in connection with the management of its assets and its promotion, but shall not provide such assistance to any other company.

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises or partnerships in whatever form and the administration, management, control, development of those participating interests. The Company may borrow in any form and proceed to the private issuance of bonds, debentures, notes.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may also carry out any operation, within the territory of the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, which is directly or indirectly related, in whole or in part, to its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Board.

The Company may establish subsidiaries and branches where it considers them to be useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each. The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation and in compliance with the legal requirement.

Art. 7. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

If the Company is composed of a single shareholder, that shareholder exercises all those powers granted to all shareholders by the Companies Law and these Articles.

Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and of any decision made at a general shareholders' meeting.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and resolutions.

Art. 8. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are transferable as provided by law.

Art. 10. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

A transfer will not be binding upon the Company and any third parties, unless duly notified to, or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a shareholder will not cause the Company to go into liquidation.

Art. 12. Managers. The Company is managed and administered by several managers who do not have to be a shareholder; the managers shall form the board of managers.

Each manager is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder owning the entire issued share capital or by a resolution at a general shareholders' meeting.

Any manager may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder holding the entire issued share capital, or by a resolution at a general shareholders' meeting. Any manager may resign at any time on providing advance notice to the Company.

The single shareholder holding the entire issued share capital, or a resolution at a general shareholders' meeting shall decide upon the compensation of each manager.

The Board shall appoint, from among its members, a chairman. The Board shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes and other Company records.

The Board may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Board.

Art. 13. Meetings of the Board. Meetings of the Board shall be held at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived with the consent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the Board may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The Board shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented. The chairman of the Board shall have a casting vote.

Resolutions may also be passed in the form of a written consent resolution. This may be signed jointly or by the use of counterpart signatures by all the managers.

Art. 14. Powers of representation. In dealing with third parties, any one manager shall have the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in all circumstances by the signature of a manager.

Art. 15. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a manager, will not cause the Company to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of a manager. A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager, director or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, director, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 16, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 16 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 16 shall subrogate the Company to any right such manager, director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 16 shall be contractual rights.

Art. 17. General meeting of shareholders. When the Company is composed of one single shareholder, that shareholder exercises the powers granted by the Companies Law to shareholders at a general meeting. Articles 194 to 196 and 199 of the Companies Law are not applicable to this situation.

When the Company is composed of several shareholders, shareholders' decisions are taken in a general meeting or by written resolution, the text of which will be sent by the Board to the shareholders by registered post.

In this case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within 15 days of receiving the text of the resolution to be decided upon.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these Articles, shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders holding more than half (50%) of the corporate capital. However, resolutions to amend these Articles and to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters (75%) of the Company's corporate capital.

The holding of a general meeting shall not be obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 18. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the shareholders' at a general shareholders' meetings will be documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. Shareholder votes and any powers of attorney will be attached to the minutes of the meeting, if applicable.

Art. 19. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Balance-sheet. On 31 December of each year, the accounts are closed and the Board will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Companies Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to a general shareholders' meeting for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company for a period of fifteen days prior to the deadline set for the general shareholders' meeting.

Art. 21. Allocation of profits. Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of a legal reserve fund. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

In addition, the Company may distribute dividend of any kind, whether interim or not, and at any time during the financial year of the Company.

Art. 22. Dissolution, liquidation. In the case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators. The liquidator(s) will be appointed by the single shareholder or by a general shareholders' meeting, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 23. Matters not provided. All matters not provided for by these Articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed and entirely paid-up in cash the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), representing one hundred and twenty-five (125) shares at an initial price of one hundred euro (100.- EUR) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Companies Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately three thousand three hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2008.

Decisions by the sole shareholder

The appearing party in its capacity as sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set the minimum number of managers at two (2) and further resolved to elect the following in their respective capacity as a manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Andy Baert, born on April 16, 1962 in Lokeren Belgium, residing in Belgium at Rozenlaan 22, 2970's Gravenwezel, Chief Financial Officer - OMEGA DIAMONDS LLC.

- Bart Zech, born on September 5, 1969 in Putten, The Netherlands residing in Belgium at rue de la Biff, B-6780 Hondelange.

2. The registered office shall be at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DARITOS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-9934 Hautbellain, Luxembourg, Maison 34, représentée par M. Yannick Deschamps, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Ladite procuration, signée par le porteur de procuration et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société que la partie prémentionnée ci-dessus déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le présent acte par la partie comparante mentionnée ci-avant et toutes les personnes et entités qui deviendraient associé dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables à cette entité ainsi que par les présents statuts.

La Société comprendra initialement un associé unique qui est le détenteur de l'entier capital social libéré de la Société. La Société peut cependant à tout moment être composée de plusieurs associés suite à un transfert de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Nom. La Société prend la dénomination sociale de DUBAIAN INVESTMENT ADVISER S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est de servir de conseil à DUBAIAN INVESTMENT OPPORTUNITY SICAR, S.à r.l. et d'assister cette dernière en relation avec la gestion de ses actifs et sa promotion mais ne fournira aucune assistance à toute autre société.

La Société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou partenariat ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut emprunter sous quelle que forme que ce soit et procéder à l'émission de bons, d'obligations, obligations et de titres de créance.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus, dans le but de faciliter l'accomplissement de son objectif.

La Société peut aussi effectuer toute opération, à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, qui est en relation directe ou indirecte, en entier ou par partie, avec l'objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du Conseil.

La Société pourra établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts et dans le respect des exigences légales.

Art. 7. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et avoirs de la Société et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à tous les associés par la Loi sur les Sociétés et ces Statuts.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite à ces Statuts et à toute décision prise à l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayant-droits de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et décisions sociaux.

Art. 8. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 9. Cession des parts sociales. The shares are transferable as provided by law.

Art. 10. Formalités. La cession des parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle aie été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérants. La Société est gérée et administrée par plusieurs gérants, associés ou non, les gérants formeront le conseil de gérants.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Tout gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique détenant la totalité du capital libéré ou par une décision de l'assemblée générale des associés. Chaque gérant peut démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou l'assemblée générale des associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque gérant.

Le Conseil pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le Conseil pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil et d'autres rapports de la Société.

Le Conseil pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le Conseil.

Art. 13. Réunions du Conseil. Le Conseil se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf en cas de circonstances d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du Conseil peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques, visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. Le président du Conseil a un droit de vote décisif.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

Art. 14. Pouvoirs de représentation. Vis-à-vis des tiers, tout gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances ainsi que pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'un des gérants.

Art. 15. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture d'un administrateur. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, démission ou révocation d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayant-droits d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité d'un gérant. Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute part sociale, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) est ou a été gérant, administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) rend ou a rendu des services à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute part sociale, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, administrateur, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification en contradiction avec cet article 16 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu d'une loi en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 16 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 16 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 16 seront des droits contractuels.

Art. 17. Assemblées générales des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi sur les Sociétés ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société par lettre recommandée, dans un délai de 15 jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social sauf dispositions contraires contenues dans ces Statuts. Cependant, des décisions portant modification des présents Statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois-quarts (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'une assemblée générale ne sera pas obligatoire si le nombre d'actionnaires n'excède pas 25. En pareil cas, chaque actionnaire recevra les termes précis du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

Art. 18. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront, le cas échéant, annexées aux procès-verbaux.

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de l'année suivante.

Art. 20. Bilan. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil dresse un inventaire des avoirs et des dettes et établit le bilan et le compte de profits et de pertes conformément à la Loi sur les Sociétés.

Le bilan et le compte de profits et de pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut consulter les documents financiers au siège social de la Société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Répartition des profits. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera

d'être obligatoire quand la réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

De plus, la Société pourra distribuer les dividendes de quelle que sorte que ce soit, intermédiaires ou non, à n'importe quel moment durant l'année sociale de la Société.

Art. 22. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs. Le ou les liquidateur(s) sera ou seront nommé(s), selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixera les pouvoirs et émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 23. Tout ce qui n'est pas réglé. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est soumis aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

La partie comparante a arrêté les Statuts de la Société. Cette partie a souscrit et a libéré en espèces le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représentant cent vingt-cinq (125) parts sociales au prix initial de cent euros (100,- EUR) chacune.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi sur les Sociétés ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille trois cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Décision de l'Associé unique

Le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Andy Baert, né le 16 avril 1962 à Lokeren Belgique, résidant à Rozenlaan 22 à 2970, s Gravenwezel, Chief Financial Officer - OMEGA DIAMONDS LLC.

- M. Bart Zech, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, résidant en Belgique rue de la Biff 42, B-6780 Hondelange.

2. Le siège social est fixé à 12-14, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Y. Deschamps, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007. Relation: LAC/2007/27450. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007118214/242/391.

(070136078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007117587/5770/12.

(070135273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Atis S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 109.009.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007117586/5770/12.

(070135275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.984.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48905 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007117534/211/11.

(070134397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Emporio Holding Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.172.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the tenth of September.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

EMPORIO ENTERPRISES LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and its administrative office at JP Morgan House, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8TH, and registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under the number 251269, represented by Me Alessia Rossi, avocat à la Cour, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name EMPORIO HOLDING LUXEMBOURG S. à r.l. (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office

may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at EUR 50,000.- (fifty thousand Euro), represented by two thousand (2,000) shares in registered form having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or in case of plurality of managers, by any manager.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 10. Representation.

10.1 Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholder(s)

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The shareholders shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the shareholders shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.**

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Statutory auditor/ Réviseur d'entreprise.

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires aux comptes).

15.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprise, when so required by law.

15.1 The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise may be re-elected.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2 The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the board of managers;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, EMPORIO ENTERPRISES LIMITED, prenamed and represented as stated above, subscribes to two thousand (2,000) shares in registered form, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and agrees to pay them by a contribution in cash in the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro).

The amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand Euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following entity is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg société anonyme, with registered office at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37.974.

2. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EMPORIO ENTERPRISES LIMITED, une société constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à Trident Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et avec siège administratif à JP Morgan House, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8TH, inscrite au Registrar of Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 251269, représentée par M^e Alessia Rossi, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination EMPORIO HOLDING LUXEMBOURG S. à r.l. (La Société). La Société est régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg. La Société est régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixée à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représentée par deux mille (2.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales par suite du décès d'un tiers doit être approuvée par les associés détenant les trois-quarts (3/4) des droits restants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres actions résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au(x) associé(s) seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par le président du conseil et si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 10. Représentation.

10.1. Lorsque la société est gérée par un conseil de gérance la Société pourra être engagée vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant de la Société.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société pourra être engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société pourra être également engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à tout autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation du nombre de participation des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société

avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes du (des) commissaire(s) aux comptes pourront seulement être vérifiés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale des associés réunie pour approuver ces documents.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3. L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois après la date à été arrêté l'état des comptes;

(iv) l'assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, tenant compte des capitaux de la société;

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société;

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

18.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations et communications peuvent être faites par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

Les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le conseil de gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Sur ces faits, EMPORIO ENTERPRISES LIMITED, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille (2.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-).

Le montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. L'entité suivante est nommée en qualité de gérant unique pour une période indéterminée:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme, avec siège social à 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 37.974.

2. Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Rossi, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007. LAC/2007/26584. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007119507/5770/511.

(070136233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

World Motors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007117533/212/12.

(070134471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Prax Capital III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 123.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007117532/242/13.

(070134275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007117531/242/13.

(070134246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

GS Telecom Partners Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 76.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2007117779/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09942. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Fortezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 112.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007117530/242/13.

(070134248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Fortezza Sisterco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007117529/242/13.

(070134252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Fortezza Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007117528/242/13.

(070134255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Cedar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 132.173.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the first of October.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130);

here represented by:

Mrs Audrey Dumont, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 1 October 2007.

2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143);

here represented by:

Mrs Christine Coulon-Racot, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 1 October 2007.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme», which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of CEDAR INVESTMENTS S.A.

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterrupted. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st July and shall end on 30th June of the following year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on third Monday of December at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 30 June 2008.
2. The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- LANNAGE S.A., prementioned, One hundred and fifty-five shares	155
2.- VALON S.A., prementioned, One hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- 1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130),
- 2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143),
- 3.- KOFFOUR S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086).

Third resolution

Has been appointed as auditor:

AUDIT TRUST S.A., a «société anonyme», with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63.115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),

ici représentée par:

Madame Audrey Dumont, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

2.- VALON S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par:

Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CEDAR INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi mois de décembre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- LANNAGE S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- VALON S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130);
- 2.- VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143);
- 3.- KOFFOUR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086).

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A. une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Dumont, C. Coulon-Racot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2007. Relation: EAC/2007/11979. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119513/239/339.

(070136428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 octobre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007118400/206/13.

(070135547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

MHP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.838.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007118396/7241/11.

(070135538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Warelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007118382/213/11.

(070136178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.447.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2007

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007117499/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

MOOR PARK MB 10 Berlin-Pankow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.356.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
J. Seckler
Notaire

Référence de publication: 2007117510/231/14.

(070134683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

MOOR PARK MB 19 Norderstedt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 octobre 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
J. Seckler
Notaire

Référence de publication: 2007117509/231/14.

(070134637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Resolution III Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.917.

En date du 14 septembre 2007, l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission AIM SERVICES S.à r.l. en tant que gérant de la Société avec effet au 14 septembre 2007;
- de nommer:

Madame Patricia Schon, née le 28 juin 1975 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 14 septembre 2007 et ce pour une durée indéterminée;

Monsieur Phillip John Williams, né le 22 octobre 1968 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 14 septembre 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Madame Patricia Schon
- Monsieur Phillip John Williams

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

RESOLUTION III PROPERTY S.A R.L.
Signatures

Référence de publication: 2007117482/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07416. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.
